



L'indemnité de fin de mission est elle due?

Par **thierrounet02_old**, le 26/11/2007 à 15:41

bonjour

j'ai effectuée des missions d'interim diverses et variées pendant 3 ans. j'ai toujours touché mes ifm sans pb, jusqu'à ce dernier contrat.
mon dernier contrat interim a pris fin le mercredi 31/10 et j'ai été embauché en cdi le vendredi 2/11. vu cette journée (feriee) de cassure entre les 2 contrats l'ifm m'était-elle due ou sinon qui aurait dû me payer cette journée?
merci de votre aide

Par **Jurigaby**, le 26/11/2007 à 15:53

Bonjour.

Le CDi s'effectue-t-il dans la même entreprise?

Par **thierrounet02_old**, le 26/11/2007 à 15:59

oui

je sais que l'ifm n'est pas due en cas d'embauche immédiate par la société utilisatrice. mais au 1er novembre je suis ni chez l'un ni chez l'autre cela constitue-t-il une "cassure" ?
merci

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **22:07**

Bonjour.

Non, rêvez pas...